

COMMENT LUTTER CONTRE LES FRELONS ?



Nous pouvons agir très utilement et individuellement contre ce fléau. Les nids construits dans l'année se vident de leurs habitants en hiver. En effet, l'ensemble des ouvrières et des mâles ne passent pas l'hiver et meurent. Seule les reines se camouflent dans les arbres creux, sous des tas de feuilles, dans des trous de murs, dans l'isolation des toits etc...

FABRICATION DES PIÈGES (à installer jusqu'à fin avril)

- Bouteilles plastique d'eau, percer 3 trous de 1 cm, puis y verser 10 cm³ d'un mélange composé de :
- 1/3 de bière blonde
- 1/3 de vin blanc (pour repousser les abeilles)
- 1/3 de sirop de cassis
- Ou tout simplement 10 cm³ de cidre

Changer la mixture de temps en temps et surtout brûler les occupants car ils ne sont pas toujours morts.

COORDONNÉES DES SPÉCIALISTES LOCAUX

BONNIÈRES^S/SEINE

SL Frelons - Sébastien LEVY - 06.67.29.92.72

GASNY

Jérémy destruction - Jérémy BROCARD - 06.58.59.16.05

LOMMOYE

Guêpes Frelons 78 - Valéri FILIMOEHALA - 06.98.71.20.52

MOUSSEAUX^S/SEINE

Michaël Arboriste - Michaël WANPACH - 06.86.76.18.58

LE FINANCEMENT

La Communauté de Communes Les Portes de l'Île-de-France participe financièrement à la destruction d'un nid de frelons asiatiques, soit 30 % de la facture acquittée, plafonnée à 50€/foyer/an.

Déposez un dossier de demande de subvention, fournir :

- Un imprimé de demande de subvention
- La copie de la facture acquittée (*lieu et date de l'intervention*)
- Un justificatif de domicile
- Un RIB

Source : ccpif.fr/les-frelons-asiatiques/